

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROURGUE

Séance du 05 juin 2026

Délibération N°28

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	14
Présents:	10

L'an deux mil vingt-six, le 05 du mois de juin à 09 Heures 00,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROURGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	3
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	0

Date de convocation du Conseil Municipal 29/05/2026

Présents : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – GONFRERE Cyril – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - - Mme BURIONI Johanna

Absents avec procuration : MERCADIER PETIT Sylvie - BARRES Claire - REY Alexandra M BELLAVIA Ignazio

Absent non excusé :

Secrétaire : MME BURIONI Johanna

OBJET : Délibération portant sur le délégué au SMICA suite à la démission de M. Jean-Noël Calmels du conseil municipal

M. le Maire expose que suite à la démission de M. Jean-Noël Calmels du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant au SMICA pour la commune.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération n°1 du 25/04/2024 ;
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;
- que M. Jean-Noël Calmels, délégué au SMICA désigné en date du 20/03/2026 a démissionné du conseil municipal

Le conseil municipal après concertation à l'unanimité :

- DESIGNER le nouveau représentant délégué au SMICA en la personne de Jordi Delcasso

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

